

Informations concernant la réunion du Groupe de négociation
de l'OMC sur la facilitation des échanges
des 7 et 9 février 2005

Toni Matsudaira

L'OMC a tenu une réunion du Groupe de négociation sur la facilitation des échanges à son siège les 7 et 9 février 2005. Le Secrétariat a assisté à cette réunion, de même que les Secrétariats du FMI, de l'OCDE, de la CNUCED et de la Banque mondiale. Plus de 200 délégués étaient présents; certains pays ont envoyé 6 délégués, voire davantage, dont un fonctionnaire des douanes.

Neuf propositions ont été formulées, qui portaient essentiellement sur l'Article X du GATT (transparence; impartialité; et recours): la CE (publication et disponibilité des informations, consultation préalable, procédures de recours et respect de la légalité); la Corée (publication des informations, notification & durée des observations préalables, laps de temps entre la publication et la mise en oeuvre, correspondant national unique); le Japon, la Mongolie et Taïpeiï chinoise (transparence, prévisibilité, impartialité); l'Australie et le Canada (décision préalable); Taïpeiï chinoise (dédouanement avant l'arrivée, gestion des risques & audit a posteriori, dédouanement des envois express, décision préalable, centre d'information unique); et les Etats-Unis (décisions préalables contraignantes, publication sur Internet, redevances, envois express).

Des observations et des questions et réponses ont ensuite été formulées au sujet de ces propositions. Certaines délégations ont demandé des précisions concernant les termes utilisés dans les propositions et se sont interrogées sur les liens existant entre les thèmes proposés et le mandat des négociations. En outre, de nombreux pays en développement ont souligné l'importance du traitement spécial et différencié, des possibilités de mise en oeuvre par rapport aux engagements pris, et du soutien au renforcement des capacités.

Ensuite, l'observateur des organisations intergouvernementales a pris la parole. Le Secrétariat a présenté la Note d'information de l'OMD (compilation de précédents documents de l'OMD décrivant comment les conditions à remplir par les 3 Articles du GATT en cause sont traitées, dans le contexte douanier, par les instruments de l'OMD) et les listes de contrôle aux fins de l'auto-évaluation (extraits du Cadre du diagnostic;

aperçu de la douane par rapport aux Articles V, VIII et X du GATT). Ces deux documents ont été distribués aux délégations de l'OMC présentes à la réunion. Le groupe de négociation de l'OMC a accepté que les listes de contrôle aux fins de l'auto-évaluation de l'OMD reçoivent le statut de document de l'OMC (TN/TF/W/16).

La Banque mondiale a présenté verbalement un exposé concernant son nouveau projet qui vise à appuyer les négociations de l'OMC sur la facilitation commerciale en se joignant aux efforts déployés par l'OMD. Ce projet comprend les éléments ci-après : création d'un cadre national approprié regroupant toutes les parties intéressées, dont notamment, les administrations des douanes et les ministères participant aux négociations commerciales; ils définiront les besoins et les priorités en matière de facilitation commerciale en utilisant les outils conçus par l'OMD et, le cas échéant, par d'autres organisations; et ils évalueront les difficultés, les coûts et les avantages des mesures de facilitation commerciale. Le premier projet pilote commencera en avril.

Enfin, le Groupe de négociation de l'OMC est convenu de tenir sa prochaine réunion les 22-24 mars, l'OMD y étant invitée.

Plusieurs autres réunions se sont tenues à cette occasion à Genève. La Banque mondiale a organisé un séminaire sur son "Manuel sur la modernisation douanière" le 8 février. L'APEC a organisé sa table ronde le 10 février. Le Secrétariat a activement participé à ces réunions.